

**DECISION**  
**du Comité de Ministres Benelux**  
**portant remplacement du président, du président suppléant, de deux membres et d'un membre suppléant de la Commission consultative compétente en matière de protection juridictionnelle des personnes au service de l'Organisation Benelux de la Propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles)**

**M (2019) 6**

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 6, alinéas 2 à 4, du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Organisation Benelux de la Propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles), signé à Bruxelles le 24 octobre 2008,

Vu la décision M (2014) 14 du Comité de Ministres Benelux fixant les modalités de nomination de la Commission consultative compétente en matière de protection juridictionnelle des personnes au service de l'Organisation Benelux de la Propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles),

Vu la demande du Directeur général de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle, ayant entendu la représentation du personnel de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle, concernant le remplacement du président, du président suppléant, de deux membres et d'un membre suppléant de la Commission consultative susmentionnée, qui ont été nommés par le Comité de Ministres Benelux au moyen de la décision M (2015) 1 pour une durée de six ans à partir du 27 mars 2015,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux donne acte de la fin des mandats de monsieur Willem van den Brink, de monsieur Francis Vanderveeren, de monsieur Roland Dussart-Desart, de monsieur Pierre Lammar et de madame Paulette Lenert, et que les nouveaux candidats proposés par les pays du Benelux conformément à la décision M (2014) 14 peuvent dès lors être nommés pour la durée restante des mandats initiaux,

A pris la présente décision :

**Article 1<sup>er</sup>**

1. Monsieur Kees Bangma est nommé président de la Commission consultative, jusqu'au 27 mars 2021.
2. Monsieur Dominique Dumont est nommé président suppléant de la Commission consultative, jusqu'au 27 mars 2021.

## Article 2

1. Les fonctionnaires nationaux suivants sont nommés membres de la Commission consultative, jusqu'au 27 mars 2021 :

- a) Pour le Royaume de Belgique : madame Anne Bonet ;
- b) Pour le Grand-Duché de Luxembourg : madame Anne-Catherine Lorrang.

2. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, monsieur Marc Lemal est nommé membre suppléant de la Commission consultative, jusqu'au 27 mars 2021.

## Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Luxembourg* , le *8 août 2019* .

Le Président du Comité de Ministres,

Pour le Ministre des Affaires étrangères et européennes,  
Ministre de l'Immigration et de l'Asile



Romain Schneider

Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural